

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2024**

Délibération n°2024.11.174

**Conservatoire Gabriel Fauré et Ecole d'art : demande de
prolongation de l'agrément pour les classes préparatoires
d'enseignement artistique**

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 8 novembre 2024
Secrétaire de Séance: Hélène GINGAST

Membres en exercice: **75**
Nombre de présents: **59**
Nombre de pouvoirs: **12**
Nombre d'excusés: **4**

Membres présents :

Séverine ALQUIER, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Jean-Luc MARTIAL, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Jacky BONNET à Zahra SEMANE, Frédérique CAUVIN-DOUMIC à Raphaël MANZANAS, Chantal DOYEN-MORANGE à Isabelle MOUFFLET, Valérie DUBOIS à Sophie FORT, Charlene MESNARD-CALMELS à Vincent YOU, Corinne MEYER à Benoît MIEGE-DECLERCQ, Jean-Philippe POUSSET à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT, Marcel VIGNAUD à Didier BOISSIER DESCOMBES, Jérôme GRIMAL à François NEBOUT, Martine PINVILLE à Jean-Jacques FOURNIE,

Excusé(s):

Catherine BREARD, Jean-Claude COURARI, Fabienne GODICHAUD, Annie MARC,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_174-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2024

Publication : 20/11/2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 NOVEMBRE 2024

**DELIBERATION
N°2024.11.174**

Rapporteur : Gérard DESAPHY

**CONSERVATOIRE GABRIEL FAURE ET ECOLE D'ART : DEMANDE DE
PROLONGATION DE L'AGREMENT POUR LES CLASSES PREPARATOIRES
D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE**

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REpond AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE
SES COMMUNES

Ambition : FÉDÉRER PAR LA CULTURE

Enjeux : [10404 -1) EMANCIPATION PAR ENSEIGT ET ÉDUCATION ARTISTQ]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 1 : Accès au service
ODD 3 : Accès à la culture, amélioration des conditions de vie
ODD 4 : Assurer l'accès à chacun à une éducation de qualité, accès aux formations
ODD 10 : Réduire les inégalités, politiques publiques d'égalité, de cohésion sociale et de développement, également territoriale, équité fiscale et tarifaire, égalité des chances

Depuis la rentrée scolaire 2020/2021 et pour une durée de 5 ans, l'école d'art et le conservatoire Gabriel Fauré de GrandAngoulême disposent chacun d'un cycle d'enseignement agréé par le ministère de la culture pour l'enseignement préparant à l'entrée dans les enseignements supérieurs de la création artistique. Par délibération n°231 du 26 septembre 2019, le conseil communautaire avait en effet autorisé cette demande d'agrément pour l'école d'art.

L'école d'art offre ainsi une préparation aux concours de l'enseignement supérieur en établissement public dont l'objet est d'accompagner, pendant une année scolaire, les étudiants post-baccalauréat, se destinant à intégrer, par voie de concours, les écoles supérieures d'art et de design.

Le conservatoire Gabriel Fauré propose quant à lui un cycle préparant à l'entrée dans l'enseignement supérieur (CPES) d'une durée allant de 2 à 4 ans, que les élèves musiciens peuvent intégrer après examen d'entrée organisé au niveau du réseau des conservatoires du territoire Poitou-Charentes.

Cet agrément, outre la reconnaissance par l'État de la qualité de l'enseignement proposé par les établissements, délivre le statut d'étudiant aux élèves qui y sont admis et leur ouvre l'accès au volet social (accès au CROUS, bourses).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_174-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2024

Publication : 20/11/2024

Dans le cadre de la réflexion nationale menée actuellement par le ministère de la culture et dans l'attente d'une refonte des critères d'attribution de l'agrément pour une meilleure prise en compte des évolutions de l'enseignement artistique, il est possible aux établissements disposant d'un agrément délivré jusqu'à l'été 2025 de demander une prolongation de l'agrément jusqu'à l'été 2026.

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à solliciter au Ministère de la Culture la prolongation des agréments pour l'école d'art et le conservatoire Gabriel Fauré de GrandAngoulême en tant qu'établissements assurant une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique, pour une année supplémentaire et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 71 Contre : 0 Abstention : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
--	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_174-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2024
Publication : 20/11/2024